

LES ECHOS CGT DES SOCIETES DE SONDAGE

NIELSEN : résultats des élections professionnelles : le quorum a été atteint au 1^{er} tour avec deux organisations syndicales représentatives : la CFE- CGC et la CGT, la CFDT et FO n'ayant présenté aucuns candidats.

La CGT fait 17,82% et la CFE-CGC 82,18%. La CGT progresse en termes de représentativité puisqu'elle faisait 11,88% il y a 4 ans avec le terrain perdu suite au transfert des enquêteurs. La CGT fait un score honorable au regard du contexte du secteur, elle a 4 élu-e-s en tout (2 en CE et 2 en DP). A noter que le RSS de FO a demandé l'annulation des élections, l'audience est prévue le 17 septembre 2015.

SOFRES : la cour d'appel de Versailles confirme la désignation du RS CGT au CHSCT de la SOFRES.

La Direction de la société SOFRES avait contesté la désignation du RS CGT au CHSCT au prétexte que lors des dernières élections professionnelles, la CGT avait perdu sa représentativité. Le TI de Nanterre avait débouté la société SOFRES de ses demandes et l'a condamnée à verser 1500 Euros sur le fondement de l'article 700. La société a fait appel de cette décision, la cour d'appel de Versailles vient de confirmer le jugement et condamne la SOFRES à versé à la Fédération des sociétés d'études 2000 Euros au titre de l'article 700. La société risque d'aller en cassation, la suite dans le prochain écho des sondages.

ATOUT TERRAIN : la mort programmée de la société et de 85 salarié-e-s licencié-e-s.

LH2 (ex LOUIS HARRIS) a rendu l'âme en janvier 2014, racheté par PRO 2C Tunisie pour la partie enquêtes (2 sites sont repris) et BVA pour les études. PRO2C située en TUNISIE crée ATOUT TERRAIN qui survit 1 AN ½ et dépose une déclaration de cessation de paiement. En moins de deux ans, les salarié-e-s ont subi 2 restructurations, 3 propriétaires, 2 pays et la réduction drastique des effectifs passant de 300 à 106 dont 50 CDD. Suite au redressement judiciaire du 23 juillet dernier la société ALMAVIVA TUNISIE a

déposé une offre de reprise qui prévoit de conserver uniquement 21 salarié-e-s et la fermeture du site d'Orléans, pour les salarié-e-s et les élu-e-s c'est inacceptable ! Après avoir subi des délits d'entrave (refus d'organiser les réunions CHSCT et d'aménager les locaux du site d'Orléans, refus de prendre en compte les alertes des salarié-e-s sur leurs conditions de travail déplorable...). Les salarié-e-s se sentent méprisé-e-s, ignoré-e-s et calomnié-e-s par la direction. Pendant que leurs chers dirigeants jouent avec leur avenir et leur vie, les agios des banques tombent et leurs loyers restent impayés. La section syndicale CGT ne laissera pas faire !



Fédération des Sociétés d'Etudes